

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 4 (1896)
Heft: 12

Artikel: Les relations diplomatiques entre la France et la Suisse pendant la guerre contre la première coalition
Autor: Maillefer, Paul
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-6390>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE

HISTORIQUE VAUDOISE

LES RELATIONS DIPLOMATIQUES ENTRE LA FRANCE ET LA SUISSE PENDANT LA GUERRE CONTRE LA PREMIÈRE COALITION

VIII

VALAIS

Vis-à-vis de la République du Valais, la France prit une attitude défensive.

Le Valais séparait le département du Mont-Blanc des Etats de son ancien souverain, le roi de Sardaigne ; il détenait les passages des hautes Alpes faisant communiquer le Piémont avec la Savoie. La sécurité des troupes françaises dans ce pays dépendra donc de la façon dont le Valais fera observer la neutralité de son territoire. S'il peut et veut la maintenir, la France n'a rien à redouter de ce côté-là. Si, au contraire, les Valaisans laissent — de gré ou de force — passer les troupes piémontaises, l'armée française en Savoie court de sérieux dangers.

Or la faiblesse du Valais, au point de vue militaire, n'était un secret pour personne ; pourrait-il s'opposer efficacement au passage d'une troupe qui tenterait de franchir le St-Bernard ? Et, s'il en avait le pouvoir, en aurait-il la volonté ? Il importait à la France d'être rassurée sur ces deux éventualités.

Tout d'abord, il sembla que la France eût tout à

craindre du Valais. Les dixains du Haut-Valais, souverains du Bas-Valais, étaient imbus des idées de l'ancien régime. La rébellion récente de leurs sujets les avait rendus plus hostiles encore aux révolutionnaires français, accusés d'avoir fait de la propagande dans le Bas-Valais. Ce sentiment d'hostilité s'était accentué encore à mesure que la Révolution devenait anti-cléricale, anti-catholique. Les Valaisans tenaient avant tout à la foi de leurs pères ; le clergé y avait une puissance sans bornes, et l'employait à flétrir la Révolution.

Ce fut bien pis encore quand une nuée de fugitifs vint s'abattre sur le Valais. Les émigrés y accoururent en particulier après la conquête de la Savoie. Après l'adoption de la constitution civile du clergé, les prêtres réfractaires vinrent en grand nombre se réfugier chez les Valaisans. Ils surent habilement exploiter les sentiments religieux du peuple, exciter sa pitié ; leur influence devint telle que dans certains endroits ils commandaient en maîtres. « Ils se sont si bien intronisés chez les paysans, dit Barthélemy, qu'ils se sont créé une espèce d'existence indépendante sous la sauvegarde du peuple. » C'est probablement à l'instigation des émigrés et des prêtres qu'un service solennel fut célébré à Saint-Maurice pour le repos de l'âme du malheureux Louis XVI.

Les sentiments personnels des Valaisans et la pression qu'ils subissaient de la part de leurs hôtes les poussaient ainsi dans le camp de la contre-révolution. Une mesure administrative impopulaire vint exciter encore les esprits contre la France. Jusqu'ici, la légation française en Valais avait été rattachée à l'ambassade de Suisse. Le résident français Helfflinger était aimé et respecté des Valaisans. Quand la Révolution devint propagandiste, on eut un instant l'idée de réunir la légation du Valais avec celle de Genève. Soulavie venait d'être envoyé dans cette ville, on

pensait que son activité servirait à convertir le Valais aux doctrines républicaines. Il fut chargé de se rendre en Valais et d'y procéder à l'installation du citoyen Delhorme remplaçant Helfflinger.

Soulavie comprit sa mission en Valais comme il l'avait comprise à Genève. Le ton qu'il prit et son attitude provoquante indisposèrent les Valaisans. Le ministre lui-même dut intervenir pour le mettre à la raison. Voici comment parle Soulavie, en relatant son voyage de Genève à Saint-Maurice : « En passant dans le territoire de Lausanne et dans les environs du bord du lac de Genève, je trouve ce pays des dieux infesté d'émigrés et de prêtres réfractaires... Le domestique, le secrétaire et le cocher, nous avons transporté haut la cocarde aux trois couleurs et conservé dans les auberges et partout ce ton d'assurance et de supériorité qui appartiennent au peuple français ; nous les avons déconcertés ¹. »

Plus avisé, Deforgues, ministre des affaires étrangères, lui répond : « Sans doute vous ne pouviez vous dépouiller du signe qui caractérise la nation française, mais je vous observe, quant au ton de supériorité que vous avez pris comme appartenant, dites-vous, au peuple français, que c'est une grande erreur de penser que ce ton appartienne jamais à un peuple sur un autre. Le peuple est partout souverain de fait ou de droit ; il est l'égal de tous les autres et partout il a les mêmes titres aux égards et au respect des étrangers qu'il reçoit chez lui ². »

Après d'assez longs pourparlers et sur le conseil de Barthélemy, le projet de réunir la légation du Valais à celle de Genève fut abandonné. Le citoyen Helfflinger conserva ses fonctions, au grand contentement des Valaisans.

¹ *Papiers de Barthélemy* II. 384. — ² *Ibid.* II. 386.

Le Valais fit son possible pour faire respecter sa neutralité par la Sardaigne. Un poste de quelques soldats fut préposé à la garde du Grand-St-Bernard. La difficulté du passage facilitait la tâche de cette petite troupe. On eut cependant un cas de violation de frontière, qui fit beaucoup de bruit et provoqua de vives réclamations de la part de la France. Voici les faits.

Le 11 août 1793, un détachement de 250 Piémontais, sans armes il est vrai, mais suivi d'un convoi de 150 mulets chargés de munitions de guerre, franchit le Saint-Bernard, traversa une partie du territoire valaisan, et pénétra en Savoie par Trient. La France accusa le Valais de complicité. Elle soupçonna aussi Berne d'avoir favorisé les Piémontais, et cela non sans quelque apparence de raison. En effet, le marquis de Salles, agent du roi de Sardaigne, qui accompagnait le convoi, était arrivé le même jour à Lausanne, et il en était reparti presque aussitôt, accompagné d'une dizaine de dragons, commandés par le capitaine Bergier. Cette troupe était destinée à escorter le convoi en Valais, peut-être aussi à pénétrer en Savoie. Mais arrivés à Vevey, les dragons, qu'on avait convoqués sous un tout autre prétexte, comprirent le rôle qu'on voulait leur faire jouer et rebroussèrent chemin. Bergier fut seul à accompagner le marquis de Salles et ses Piémontais.

Le Valais s'excusa sur sa faiblesse : sa bonne foi avait été surprise ; le convoi s'était présenté si inopinément que l'on n'avait pas eu le temps de lui barrer le passage. Barthélemy supposa que les officiers avaient été gagnés à prix d'argent. Mais on n'en eut aucune preuve. Le Valais promit d'être plus vigilant à l'avenir et la France dut se contenter de cette assurance. L'hiver s'approchait, du reste ; l'amoncellement des neiges rendit le passage impraticable pour longtemps.

Quant à Berne, son gouvernement, pris dans son ensemble, avait été étranger à cette affaire. Plusieurs membres du Conseil furent, par contre, soupçonnés d'avoir favorisé la tentative des Piémontais. D'Erlach, bailli de Lausanne, était, à n'en pas douter, le fauteur de la démonstration faite par Bergier ; le capitaine n'avait agi qu'en sous-ordre. D'autres patriciens bernois avaient probablement aussi trempé dans l'affaire. Le Grand Conseil s'en occupa dans une séance extraordinaire le 20 août. Soit que le bailli de Lausanne et ses complices eussent trop bien pris leurs mesures, soit qu'ils eussent trop d'amis dans le Deux-Cents, ils ne furent pas inquiétés. Le nom de d'Erlach n'y fut pas même prononcé. Tout le poids de la colère du souverain retomba sur l'aide-major Bergier, qui fut puni.

A partir de ce moment, le Valais ne fait plus guère parler de lui. Il était réservé à Bonaparte d'en saisir toute l'importance stratégique et de la faire servir au profit de la France.

IX

LA SUISSE MENACÉE D'UNE INVASION. — MISSION DE DE WEISS A PARIS

Des pays alliés nous revenons aux Cantons. Nous avons vu dans quelles circonstances ils résolurent d'observer la neutralité. Les sollicitations de l'Autriche furent désormais sans effet. Mais la France restait soupçonneuse et voyait la trahison partout. La conduite de certains gouvernements justifiait ces craintes ; si bien qu'on finit par se demander à Paris s'il ne valait pas mieux en finir une fois pour toutes avec l'aristocratie suisse. C'était au commencement de l'année 1793, alors que la France jetait le gant à l'Europe tout entière. Le parti révolutionnaire qui, nous l'avons dit, avait été

fort mécontent de l'issue pacifique de l'affaire de Genève, songeait toujours à porter la *liberté* aux peuples voisins. La Suisse fut comprise dans ce plan d'invasion.

Quelques préparatifs avaient même été faits. On devait, raconte Dumouriez, attaquer sur trois points à la fois. Au nord, un corps détaché de l'armée du Rhin devait prendre Bâle « d'assaut ou par surprise ». Au sud, un corps de l'armée des Alpes devait s'emparer de Genève. Enfin, au centre, un corps formé de l'élite des troupes des départements voisins devait se porter rapidement sur Berne, « où l'on convoitait un trésor, des greniers, des caves et un arsenal considérable. La place avait été reconnue, et quoique presque île d'une rivière profonde, on se flattait au moyen des bombes, des boulets rouges et des hauteurs qui la commandent, de l'emporter avant que les milices suisses fussent rassemblées et en état d'agir en masse. D'ailleurs on comptait sur une puissante diversion du nombre très exagéré des mécontents du Bas-Valais, Neuchâtel, Pays de Vaud, Soleure, Lucerne et Fribourg.¹ »

L'intervention de Dumouriez, qui tenait à la neutralité de la Suisse, calma le zèle envahisseur de quelques ennemis des Cantons.

« Il prouva,² par des raisonnements militaires, qu'aucun de ces métaphysiciens (Clavière, Brissot) ne comprenait qu'il fallait ménager le Corps helvétique... Le général (Dumouriez) tenait d'autant plus à cette neutralité que c'était pendant son ministère qu'était arrivée l'aventure du régiment d'Ernst, désarmé à Aix, dans laquelle il avait fait tout son possible pour réparer l'injustice de ses compatriotes, en envoyant deux cordons rouges aux deux chefs de cet estimable régiment, et en assurant sa retraite

¹ *Mémoires du général Dumouriez, écrits par lui-même*. I, 108-112 --- Cité par Strickler dans l'introduction de l'*Actensammlung aus der Zeit der Helvetischen Republik*. I. p. 15. — ² Ibid.

jusqu'aux frontières. Depuis lors il avait toujours cherché tous les moyens d'entretenir cette neutralité, si juste et si convenable aux vrais intérêts des deux nations. ¹ »

Au dire de Dumouriez lui-même, la Suisse fut surtout servie dans cette occasion par le colonel de Weiss, une des personnalités les plus remarquables de cette époque. De Weiss, patricien bernois et membre du Deux-Cents, était animé, comme plusieurs de ses pareils, de sentiments libéraux. Il avait beaucoup d'amis en France parmi les hommes marquants de la Révolution. Sentant sa patrie menacée, il vint à Paris, en ambassadeur officieux; il plaida chaleureusement la cause de la Suisse et de Berne en particulier. Il contribua par sa parole et par ses écrits à conjurer l'orage qui menaçait d'éclater. C'est à cette occasion qu'il publia son *Coup d'œil sur les rapports politiques entre la République française et le Corps helvétique* ². Il y démontrait nettement qu'il ne convenait pas à la France d'augmenter le nombre de ses ennemis et de rompre avec le Corps helvétique; il examinait ensuite la position de la Suisse et arrivait à la conclusion qu'il ne lui convenait pas davantage de se mêler des troubles de l'Europe et d'entrer en guerre avec la France; il indiquait les moyens d'éviter une rupture et réfutait ensuite quelques-unes des accusations formulées contre le gouvernement de Berne.

L'ouvrage de de Weiss fut « infiniment désapprouvé en Allemagne ³ »; il eut par contre un grand succès à Paris et l'on peut dire que, si d'autres circonstances contribuèrent à éviter la guerre, l'intervention de l'homme d'Etat bernois y fut aussi pour quelque chose. La conduite de de Weiss en 1798 a trop fait oublier cet acte de sa carrière politique; il était bon de le rappeler.

² *Ibid.* — ² Brochure in-12 de 66 pages. Paris, 26 février 1793. —

³ *Papiers de Barthélemy*, II, 240.

« La mine éventée, conclut Dumouriez, la motion prévenue, et Clavière et Brissot tenus en échec par Weiss, firent échouer le projet et sauvèrent la Suisse d'une irruption, à laquelle, vu les circonstances du moment, elle pouvait tout perdre et rien gagner¹. »

La guerre faillit aussi éclater lorsque Lebrun voulut contraindre la Suisse à renouveler, avant son expiration, l'alliance conclue en 1777. Le ministre trouvait ce mode de faire indispensable, « à cause, disait-il, de notre nouvelle forme de gouvernement ». Barthélemy déconseille la chose. « La proposition d'un traité attirera la guerre à la Suisse, avec nous si elle refuse, avec l'Autriche si elle accepte. » On renonça à mettre le Corps helvétique dans cette cruelle alternative; la prudence de Barthélemy et la modération de Lebrun évitèrent un conflit qui pouvait mettre en question l'existence de notre pays.

X

BALE DE 1792 à 1795

Ce fut le plus sérieux danger que courut en 1793 la paix entre les deux Etats. Mais l'ancienne amitié avait fait place de part et d'autre à une défiance ombrageuse, qu'entretenaient comme à plaisir les exaltés, révolutionnaires en France, réactionnaires en Suisse.

La neutralité du territoire bâlois donna lieu à des contestations sans fin. Les généraux français accusaient les Bâlois de favoriser les Autrichiens; bien injustement, car la ville était tenue par sa position à des ménagements vis-à-vis de l'Autriche. Ici encore l'esprit si clair et si juste de Barthélemy envisageait la situation sous son véritable jour :

¹ *Mémoires*. l. c.

« Je dis que sinon tous les magistrats, au moins la majorité d'entre eux m'a toujours paru jusqu'ici partager les excellentes dispositions du peuple bâlois envers la République française. J'ajoute encore que la position de l'Etat de Bâle, placé et serré entre deux armées ennemies et ne pouvant obtenir que des Autrichiens les moyens de nourrir le peuple, est véritablement difficile, qu'elle est telle qu'il est à peu près impossible qu'il ne déplaise pas aux deux partis et qu'il serait à désirer que, d'après cette situation critique, les généraux des armées respectives pussent user à son égard d'une égale indulgence.¹ »

D'autre part, l'Autriche accusait les Bâlois de partialité envers les Français. Les soldats suisses, disait-elle, font connaissance aux avant-postes et font bon ménage ensemble ; les cantinières circulent en ville et s'y approvisionnent. Dans une lettre adressée aux magistrats de Bâle, le général Custine avait parlé de *l'ennemi commun* ; la susceptibilité autrichienne en fut vivement affectée, et l'ambassadeur, M. de Buol, en fit un grief à la ville. Les Autrichiens prétendent de plus que la garnison de Bâle est insuffisante, qu'il faut la renforcer, que le régiment de Watteville devrait y être employé.

Les réclamations de l'Autriche au sujet des déserteurs sont incessantes ; ils sont, dit-elle, bien reçus à Bâle et des officiers français les recrutent, grâce à la tolérance des Bâlois. La désertion était grande en effet dans les rangs des Impériaux, et mettait, au dire de Barthélemy, la rage au cœur des officiers :

« La malveillance envers les Bâlois se manifeste, dit-il, par les propos pleins de haine que profèrent à chaque occasion M. de Buol, les personnes qui l'entourent et les commandants autrichiens. Quant à la désertion, il est

¹ *Papiers de Barthélemy*. I, 455, 456.

constant qu'elle est prodigieuse. Les registres des portes de la ville de Bâle font foi que dans l'espace de trois semaines sept cents déserteurs autrichiens s'y sont présentés. La contagion gagne même les cuirassiers, chose très remarquable. ¹ »

La haine des agents de l'Autriche se traduisit par l'arrestation sur le territoire autrichien d'un jeune Bâlois nommé Muller ². Il fut accusé de débaucher les soldats pour le compte de la France et condamné à mort. Les Bâlois s'employèrent à le sauver. Le général autrichien offrit de le libérer, à condition que les Bâlois interdissent désormais leur territoire aux déserteurs autrichiens. Les Bâlois ne pouvaient se plier à cette prétention exorbitante ; ils refusèrent. ³ Müller fut cependant remis en liberté après quelques jours de détention.

Les procédés de l'Autriche vis-à-vis des Bâlois augmentaient leurs sympathies pour la France. Le ton et les manières du nouvel ambassadeur de S. M. I., M. de Buol, leur déplaisaient particulièrement. Ce personnage, jeune encore et sur lequel on avait fondé quelques espérances, fatiguait le gouvernement bâlois de ses soupçons et de ses prétentions ridicules. Il vivait dans une crainte perpétuelle ; il croyait que les Bâlois voulaient attenter à ses jours et conspiraient contre lui. Sa conduite mécontenta non seulement les Bâlois, mais les Confédérés dans leur ensemble.

Malheureusement, les Français travaillaient aussi, de leur côté, à s'aliéner les sympathies des Suisses. Les relations de la garnison suisse avec les soldats n'étaient pas trop mauvaises. Mais les gardes nationaux, plus fanatiques et moins disciplinés, provoquèrent des incidents désagréables. A plusieurs reprises, ils insultèrent les

¹ *Papiers de Barthélemy*. II, 285. — ² *Ibid.* II, 277. — ³ *Ibid.* II, 286.

sentinelles bâloises; un jour même si grossièrement qu'on eut de la peine à empêcher les chasseurs zuricois de tirer dessus¹. On se plaint aussi de l'arrogance des Marseillais : deux citoyens bâlois qui exhibaient leurs passeports furent violemment agrédés. « La troupe, en les leur rendant avec dédain, leur dit : Nous vous en donnerons bientôt des passeports à grands coups de canon »². Quelques officiers subalternes indisposaient les Bâlois par leur morgue et « des manières de parvenus. » Plus d'une fois des coups de fusil furent tirés par les Français ; une sentinelle bâloise faillit même être tuée³.

Les Bâlois subirent sans enthousiasme la mesure prise par le général Ferrier, consistant dans l'envoi de deux officiers, qui devaient résider à Bâle, y surveiller l'observation de la neutralité et le passage des déserteurs. Dans une note du 5 décembre 1792. « MM. de Bâle reconnaissent MM. Lufft et Duclos comme commissaires du général Ferrier. Ils s'étonnent que ces officiers soient chargés de surveiller la neutralité, leur Etat n'ayant donné aucun sujet de méfiance à cet égard. S'il s'agit de la neutralité du Corps helvétique en général, MM. de Bâle n'ont pas qualité pour répondre. »⁴ L'un de ces officiers, Duclos, était manifestement hostile aux Bâlois. Il avait imaginé le plan de chercher querelle à la ville, afin que la France eût l'occasion d'intervenir et d'occuper le canton. Il écrivait dans le *Courrier de Strasbourg* des articles injurieux pour la ville où il résidait. En février 1793, Barthélemy réclame avec insistance son déplacement⁵.

Le général Deprez-Crassier mit le comble à l'irritation des Confédérés. Il fit établir du côté d'Huningue, non

¹ Juin 1792. *Dinner*, I. c. p. 38. — ² *Papiers de Barthélemy*, II. 172.

³ Août 1792. *Dinner*, I. c. 38. — Avril 1793. *Papiers de B.* II. 186. —

⁴ *Papiers de Barthélemy*, I. 457. — ⁵ *Ibid.* II. 83.

loin de la frontière, une batterie dont les canons et mortiers étaient braqués directement sur le territoire bâlois. Deprez-Crassier ne cachait pas qu'il en ferait usage contre cette ville si l'occasion s'en présentait. « J'ai ordonné, écrit-il à Barthélemy, une batterie de mortiers et canons avec des grils pour foudroyer cette ville si elle manquait à la neutralité ¹. »

Les Bâlois n'avaient rien fait pour mériter cette mesure vexatoire. Elle était le résultat des violences de langage des exaltés dans le département du Haut-Rhin. Ceux-ci représentaient, dans leurs journaux et au sein de leurs clubs, la modération obligée des Bâlois comme une complicité avec l'Autriche. Ces criaileries avaient fini par faire impression sur Deprez-Crassier qui voulut, en cette occasion, faire preuve de civisme. On ne parut pas comprendre, du côté des Français, que la situation faite ainsi aux Bâlois était intolérable et que l'établissement de la batterie constituait presque une violation de la neutralité. Aux premières réclamations adressées par la ville, il fut répondu d'une manière évasive que ces mesures militaires étaient prises seulement contre les ennemis de la République française.

Presque en même temps, Deprez faisait établir, sans aucun avertissement préalable, un camp près de Binningen et Bottmingen, à quelques pas de la frontière suisse, si bien que les chevaux français allaient brouter sur les champs bâlois.

Les commissaires confédérés intervinrent énergiquement. Dans une note du 20 avril 1793 adressée à Custine, ils représentaient « qu'après toutes les peines que l'on s'est données, toutes les démarches que l'on a faites de la part du Louable Corps Helvétique pour obtenir la

¹ *Papiers de Barthélemy*. II, 88.

Démolition de cette batterie, nous nous sommes flattés que l'on écoutât mieux les promesses réitérées si souvent par une Nation loyale et fidèle à ces principes telle que la Suisse, et que l'on détruise enfin cet ouvrage militaire qui ne peut absolument servir contre Vos Ennemis, *mais uniquement contre la bonne ville de Bâle* ;... il ne vous paraîtra plus étrange qu'un ouvrage aussi menaçant, élevé si proche des frontières de la Suisse, ne l'inquiète très fortement¹. » Dans une seconde note du 24 avril, les représentants blâment l'établissement du camp de Bottmingen : « Connaissant votre façon de penser d'entretenir la bonne harmonie entre nos deux Etats, vous voudrez bien faire éloigner ce camp pour éviter les tracasseries continues qui sont inévitables... Nous répétons encore les mêmes instances que nous fîmes avant-hier au sujet de la *Batterie* et vous assurons que dans peu nous espérons d'apprendre la *Démolition de cette pierre d'achoppement*². »

Les démarches auprès des généraux n'auraient peut-être pas abouti sans l'intervention de Barthélemy. Celui-ci critiqua la construction de la batterie. Ce procédé, qui n'est justifié en aucune façon par la conduite des Bâlois, est propre à aliéner aux Français les sympathies des Bâlois et de leurs confédérés. « Je vous laisse à juger, dit-il au ministre, de la douloureuse impression que font dans toute la Suisse ces préparatifs, et s'il ne conviendrait pas que nous cherchions les moyens de la calmer... »³.

Comme les généraux y mettaient décidément de la mauvaise volonté, Barthélemy se rendit à Bâle (21 avril). Après avoir vu lui-même l'affaire, il insiste de nouveau « et de la façon la plus vive sur l'inutilité de la batterie d'Huningue, les dangers qu'elle offre et l'indignation

¹ *Dinner*, l. c. p. 115. — ² *Ibid.* p. 116. — ³ *Papiers de Barthélemy* II. 123.

qu'elle cause à Bâle ¹. » Et quelques jours après : « J'ai vu les représentants du Corps helvétique, les chefs de l'Etat de Bâle et un nombre considérable de personnes influentes dans cette ville. Il n'y a qu'une voix sur l'inutilité des batteries placées en avant de la place de Huningue et sur le mauvais effet qu'elles ont produit dans le canton de Bâle et dans toute la Suisse ² ».

Les plaintes des Bâlois et les instances de Barthélemy émurent le ministre des affaires étrangères et celui de la guerre. Le général en chef Custine se rendit sur les lieux (30 avril). En compagnie de l'ambassadeur, il visita la batterie. Il en reconnut les inconvénients et le peu d'utilité et en prononça la démolition. Cette nouvelle, communiquée aux représentants helvétiques et à quelques-uns des magistrats de Bâle, « leur a causé, dit Barthélemy, une vive satisfaction ; elle sera partagée dans toute la Suisse ³ ». Peu après le général Deprez, rendu suspect par ses allures provocantes, tomba en disgrâce. Les relations amicales avec la France recommencèrent.

En septembre 1793, les Bâlois eurent l'occasion de témoigner leurs sentiments de sympathie aux Français. Une tentative de passer le Rhin près de Huningue échoua ; plusieurs soldats français furent tués ou pris par les Autrichiens ; une centaine de volontaires purent cependant aborder, non sans peine, sur le territoire bâlois. Les Bâlois les accueillirent en frères et leur fournirent les moyens de regagner Huningue ⁴. Cet acte de bon voisinage fit un excellent effet de part et d'autre.

Dans le courant de l'automne, le théâtre de la guerre se trouve transporté plus au Nord. Les Français remportaient de brillants succès ; les lignes de Wissembourg

¹ *Papiers de Barthélemy*. II. 205. — ² *Ibid.* II. 208. — ³ *Ibid.* II. 228. — ⁴ *Ibid.* III. 63.

étaient reprises et les alliés vigoureusement repoussés. Le danger d'hostilités dans le voisinage immédiat de la ville a diminué. Une partie du contingent fut alors retirée ; il est à la fin de l'année 1793 de 984 hommes. Avec l'année 1794, l'importance de l'occupation de Bâle disparaît un peu devant les grands événements de la guerre européenne. A la fin de 1794, le corps d'occupation n'est plus que de 700 hommes. Il est tombé à 600 au commencement de 1795.

C'est alors que la Prusse, brouillée avec l'Autriche et épuisée financièrement, se résolut à conclure la paix. La ville de Bâle fut choisie, en qualité de ville neutre, pour y poursuivre les négociations. La paix y fut effectivement signée entre la France et la Prusse, en avril 1795 ; la Saxe, le Hanovre et la Hesse y adhérèrent ; plus tard aussi l'Espagne. Ces puissances reconnaissaient la République ; la rive gauche du Rhin était cédée à la France. Dès lors le danger immédiat est écarté de Bâle ; la garnison diminue. Elle est de 604 hommes en juillet 1795, de 492 seulement en juillet 1796 ¹. Avec l'année 1797 finit et l'envoi de troupes et de représentants à Bâle. Dans la diète de juillet 1797 ², Bâle remercie une dernière fois ses confédérés de l'assistance qu'ils lui ont prêtée durant la guerre par l'envoi des troupes et des délégués fédéraux. Il est décidé en même temps de rappeler les deux représentants qui se trouvent encore à Bâle.

XI

RECONNAISSANCE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ET DE L'AMBASSADEUR

Après le Dix-Août, la déposition du roi et la proclamation de la République, les relations diplomatiques entre

¹ *Recès* VIII, 226. — ² *Recès* VIII, 260.

les deux pays furent interrompues, en principe sinon en fait. Barthélemy avait consenti à rester à son poste pour expédier les affaires courantes. Dans la Diète de septembre 1792, les propositions de Berne tendaient à amener une rupture ouverte.¹ Les confédérés n'allèrent pas aussi loin. Mais ils décidèrent que si à l'avenir l'ambassadeur ou un autre agent français faisait quelque communication au Vorort, celui-ci n'entrerait pas en matière mais en donnerait simplement connaissance aux cantons. On n'accéda pas non plus au désir de Berne qui voulait provoquer le départ de l'ambassadeur. Grâce à la bonne volonté dont firent preuve les deux intéressés, et bien que la correspondance officielle eût pris fin, les affaires courantes furent traitées officieusement dans la correspondance privée de Barthélemy avec Kirlschperger, bourgmestre de Zurich et président du Vorort.

C'est ainsi que Barthélemy assista en spectateur aux affaires de Genève, se contentant d'informer le ministre de ce qui se passait. Les négociations effectives furent conduites par Montesquiou. La souplesse de Barthélemy s'accommoda de cette situation. Les Suisses ne manquaient pas du reste de lui faire sentir que si l'on réprouvait le nouveau gouvernement de la France, on était par contre très attaché à la personne de Barthélemy. Quand l'ambassadeur vint à Berne, en décembre 1792, il y fut reçu avec bienveillance.² « Les chefs de l'Etat, dit-il, mais surtout M. l'avoyer Steiger, ont mis à mon égard les formes les plus aimables. ... Je me suis beaucoup entretenu à Berne du point de la reconnaissance d'un agent diplomatique de la République française. Elle y est désirée autant qu'en France. »

Le ministère des affaires étrangères était moins

¹ Voir plus haut p. 110. — ² *Papiers de Barthélemy*. I. 443, 447.

accommodant que Barthélemy. Il lui importait d'arriver à une prompte reconnaissance de la République. L'effet moral de cet acte sur le peuple français serait considérable et servirait à affermir le nouvel ordre de choses à l'intérieur. « Je vous envoie, écrit LeBrun, une note officielle du général Acton en date du 19 novembre. Vous y verrez que le roi de Naples reconnaît dans le citoyen Mackau le ministre de la République française. Donnez à cette pièce toute la publicité possible et faites sentir aux Suisses que s'ils n'ont pas été les premiers à reconnaître notre République, ils doivent au moins être les premiers à imiter l'exemple que leur offre une Cour avec laquelle nous sommes loin d'avoir les rapports qui nous unissent au Corps helvétique¹. »

Les Cantons, dans leur majorité, les grands surtout, auraient assez volontiers fait droit à la demande de la France. L'impression causée par le Dix-Août et les massacres de septembre s'effaçait peu à peu. Mais l'Autriche exerçait sur les confédérés une pression considérable pour empêcher la reprise des relations officielles et cela paralysait la Suisse.

Les confédérés craignaient en effet que l'Autriche ne considérât la reconnaissance de la République comme une violation de la neutralité, qu'elle ne saisît ce prétexte pour la violer elle-même et pour écarter ainsi un obstacle à ses projets militaires. L'Autriche pouvait tout au moins, sans déclarer la guerre aux cantons, leur faire souffrir mille vexations, soit en attaquant les bailliages de la Valteline, soit en empêchant les approvisionnements des Suisses dans ses Etats. « Les Suisses, écrit Barthélemy à ce propos,² sont dans une situation différente (de Naples). Prenons la carte. La maison d'Autriche les

¹ *Papiers de Barthélemy*. I. 441. — ² *Ibid.* I. 447.

cerne depuis le mont Saint-Gothard jusqu'à Bâle sans interruption, ce qui forme un espace de 150 lieues et lui donne mille moyens de les tourmenter. A Zurich et à Berne on a la pensée que la présentation de lettres de créance de la République française pourrait être envisagée par la cour de Vienne comme une violation de la neutralité, puisqu'elle ne fait la guerre que pour renverser la République. »

Cependant, la situation provisoire ne pouvait se prolonger. On s'impatiait à Paris, et, le 25 décembre 1792, LeBrun envoyait à Barthélemy ses lettres de créance, avec ordre de se faire reconnaître. Après avoir discuté la situation des Suisses vis-à-vis de l'Autriche, le ministre concluait : « Tout me porte à penser, Citoyen, qu'il ne peut résulter aucun inconvénient pour la Suisse de l'acceptation de vos lettres de créance¹. Je vous les envoie en conséquence, mais je m'en rapporte à votre prudence pour le choix du moment où vous croiriez devoir les présenter. Il ne vous échappera pas et vous le ferez sentir aux magistrats de Zurich dans les conférences amicales que vous aurez avec eux, qu'il est intéressant pour le Corps helvétique, pour une Puissance alliée et amie, de ne pas trop en différer l'acceptation, lorsque des Puissances avec lesquelles nous n'avons pas à beaucoup près les mêmes rapports, mettent de l'empressement à reconnaître la nouvelle forme de notre gouvernement. »

Barthélemy proposa alors un *modus vivendi*, consistant à reprendre les relations comme si elles n'avaient jamais été interrompues, avec les titres nouveaux et les dénominations républicaines, mais sans exiger de la Suisse une reconnaissance formelle, un acte officiel de nature à froisser les susceptibilités de l'Autriche. Les négociations relatives à la prévôté de Moûtiers en fourniraient le prétexte.

¹ *Papiers de Barthélemy*. I. 479.

Kilchsperger était d'accord. « Vous verrez, écrit l'ambassadeur à LeBrun, quelle est la tactique qu'on se propose de suivre à Zurich. On désirerait que vous fissiez au nom du Pouvoir exécutif de la République française une contre-note ou réponse à la note relative à l'Erguel et à la prévôté de Moûtier-Grandval, qui renfermerait des assurances de dispositions amicales et de bon voisinage de la France envers la Suisse. Vous me chargeriez ensuite d'adresser comme ambassadeur de la République française votre contre-note au Corps helvétique directement dans la forme usitée *dans tous les temps par les ambassadeurs de France en Suisse*; j'écrirais pareillement directement à l'Etat de Zurich, comme Directoire, une lettre d'accompagnement dont il m'accuserait tout de suite la réception selon le protocole observé envers les ambassadeurs. Sur l'adresse on voudrait me donner la qualité d'ambassadeur de la *Nation française*. Je ne sais si je me flatte trop en croyant que je parviendrais à obtenir qu'on y mît celle d'ambassadeur de la *République française*. MM. de Zurich tâcheraient ensuite de se faire autoriser à me répondre de la même manière au nom de tous les Etats qui composent le Corps helvétique. Ce point obtenu, je pourrais, dans deux mois, remettre réellement les lettres de créance avec lesquelles les Cantons auraient eu tout le temps de se familiariser. En attendant, je me trouverais ainsi réinstallé de fait; je fonctionnerais de nouveau dans toute l'étendue du terme, sans que qui que ce soit pût y trouver à redire ¹. »

LeBrun accepta de différer l'acceptation des lettres de créance ². Zurich résolut pour sa part d'adopter dans sa réponse le titre d'ambassadeur de la République française ³ et de proposer aux cantons de faire de même

¹ *Papiers de Barthélemy*. II. 20, 21. — ² *Ibid*, 58, 60. — ³ *Ibid*, 61.

Ceux-ci accueillirent diversement ces propositions ¹. Bienne avait déjà, de son chef, procédé comme Zurich le demandait. Bâle accepta également ¹. Lucerne aussi moyennant que la majorité des cantons fût d'accord ². La décision de Berne importait surtout; elle devait être d'un grand poids auprès des habitants. Elle se fit un peu attendre. Enfin, le 22 février, après une discussion animée et même orageuse, le Grand Conseil, à une majorité de 84 voix contre 57, adoptait les propositions de Zurich. C'était le triomphe de la politique de conciliation. Barthélemy en conçut une joie véritable. « C'est, dit-il ³, un événement très remarquable dans l'histoire de la Suisse que cette résolution de Berne. Elle s'est effectuée sous les yeux d'un ministre d'Angleterre, presque sous ceux du ministre autrichien qui a dû arriver le lendemain à Berne, au moment où le ci-devant Monsieur se déclare Régent de France et envoie son secrétaire en Suisse pour y intriguer sans doute. » Saint-Gall, Lucerne, Glaris, Schaffhouse, Appenzell-Extérieur ne tardèrent pas à suivre l'exemple de Berne.

Soleure et Fribourg, au contraire, firent une très vive opposition. Le Directoire helvétique ayant voulu envoyer à l'ambassade une lettre commune au sujet d'une violation de territoire, Fribourg manda au Directoire « qu'il fallait l'excepter de tout ce qu'ils écriraient à l'ambassadeur ou aux généraux français au nom de la Suisse, attendu que ce canton veut être très expressément séparé dans ces communications et ne reconnaître quoi que ce soit de la Convention nationale. »

Les petits cantons étaient excités par les prêtres, ils voyaient surtout dans la Révolution l'exécution du roi

¹ *Papiers de Barthélemy*. II. 155. — ² *Ibid.* II. 120. — ³ *Ibid.* II. 97.

Très Chrétien, la persécution du catholicisme. Ils renvoyèrent la chose à leurs landsgemeinden. Celles-ci déclarèrent vouloir attendre la diète de Frauenfeld¹. Il est vrai que, par compensation, elles traitaient de même une demande de reconnaissance du ci-devant Monsieur.

La diète de Frauenfeld, en juillet 1793, eut à s'occuper en effet de la réponse à la lettre du comte de Provence donnant connaissance de « l'assassinat du Roi son frère et de l'avènement du Roi son neveu au Trône ».² Elle ne prit aucune décision relativement à la reconnaissance de l'ambassadeur. La Suisse fut désormais divisée à ce sujet. Tandis que la majorité des cantons avaient repris *officieusement* leurs relations avec l'ambassade, d'autres restèrent récalcitrants et affectèrent de considérer le gouvernement français comme un ramassis de rebelles et d'incrédules.

Cependant l'idée d'une reconnaissance officielle de l'ambassadeur gagna peu à peu du terrain. En janvier 1795, quand Barthélemy se rendit à Bâle, il fut solennellement reçu par le gouvernement de cette république, et le chancelier Ochs lui adressa un discours dans lequel il faisait l'apologie de la République française³. Cette attitude du gouvernement de Bâle fit bonne impression en Suisse. On crut que la reconnaissance officielle allait suivre. Berne fit encore quelques réserves. « La députation du Conseil de Bâle, écrit Venet, et le discours du chancelier Ochs à l'ambassadeur de la République française, ont fortement occupé les esprits dans le pays de Vaud. On a d'abord regardé cette démarche comme une reconnaissance formelle et explicite de l'état politique de la France et, tandis que les grands publicistes du pays se perdaient en vains raisonnements pour prouver que ni le canton de Bâle, ni la Commission

¹ *Papiers de Barthélemy*. II, 249, 250. — ² *Recès VIII*, 196. — ³ *Papiers de Barthélemy*. IV, 573.

helvétique établie à Bâle ne pouvaient prononcer cette reconnaissance sans l'aveu et le concours de la diète, le peuple, qui n'entend rien à toutes ces distinctions diplomatiques, disait hautement que Berne devait suivre l'exemple de Bâle, légaliser le vœu connu de toute la Suisse, et se faire au moins le mérite de gagner de vitesse les autres souverainetés de l'Europe. Ainsi s'exprimait-on dans les villes, et même avec une certaine chaleur. C'est dans ces occasions que le gouvernement ne manque pas de lancer ses redresseurs d'opinion. On les connaît, ce sont des gens de loi, des pasteurs, d'anciens militaires, qui à point nommé se trouvent à leur poste, s'ingèrent dans les conversations et remettent les discoureurs dans la mesure prescrite. Ces émissaires ont donc eu soin de représenter que la démarche de l'Etat de Bâle était parfaitement à sa place, qu'on ne saurait témoigner trop d'égards à la nation française, au caractère et aux qualités personnelles de son ambassadeur, mais que cette démarche ne datait point en politique et n'engageait à rien ; que la République française serait infailliblement et incessamment reconnue par le Corps helvétique ; qu'il ne manquait à ses rapports avec elle que le mot sacramentel, mais qu'on ne pouvait le prononcer tant qu'on aurait besoin de l'Autriche et de l'Empire pour les approvisionnements de blé. » ¹

Après la paix de Bâle, alors que le nouvel état de choses fut reconnu par plusieurs des puissances européennes, alors que la France se fut donné une constitution viable et que le Directoire assura l'ordre au dedans, il n'y eut plus aucune raison pour la Suisse de ne pas reconnaître officiellement l'ambassadeur français. Les négociations entamées depuis si longtemps aboutirent enfin, et au mois de mai 1796 tous les cantons avaient reconnu

¹ *Papiers de Barthélemy*. IV, 603.

officiellement la République et son ambassadeur. Dans la diète de Frauenfeld, en juillet, le secrétaire d'ambassade, La Quiante, remit la salutation habituelle qui n'avait pas été envoyée depuis 1792. Elle est datée de Bâle, 13 messidor, an IV. On y lisait le passage suivant :¹ « S'il a pu exister, Magnifiques Seigneurs, quelques divergences momentanées, elles n'ont contribué qu'à faire prononcer plus fortement le vœu national pour le système de neutralité, auquel la Confédération des Ligues Suisses doit depuis des siècles sa tranquillité et la conservation de son indépendance. »

XII

LES RÉGIMENTS. LES BAILLIAGES TESSINOIS

A part la grosse question de la reconnaissance de l'ambassadeur, d'autres questions secondaires préoccupèrent les Suisses pendant la période que nous venons d'étudier. Il y eut d'abord celle des régiments². Les capitulations furent supprimées à la suite du Dix-Août. Un grand nombre de soldats, qui avaient fait du métier des armes leur profession, se trouvèrent sans ressources. Il leur restait, il est vrai, l'alternative de prendre du service ailleurs. Mais la France affectait de regarder comme des traîtres ceux qui, ayant servi ses drapeaux, portaient les armes contre elle. La Suisse fut ici encore prudente et circonspecte ; elle fit son possible pour maintenir un sage équilibre entre les deux partis.

Le premier régiment qui quitta la France fut celui de Châteaueux. Il partit de Bitche le 24 août 1792 et se rendit dans le duché de Deux-Ponts. Le comte d'Artois se flattait de le voir grossir les rangs de l'armée des émigrés.

¹ *Recès VIII*, 226. — ² *La Revue historique vaudoise* publiera prochainement une étude sur les *émigrés* en Suisse.

En sa qualité de colonel général des Suisses et des Grisons, il donna au régiment l'ordre de rejoindre l'armée « du Roi commandée par les princes ses frères ». Il informait la Diète de cette demande, afin qu'elle sanctionnât cette mesure. Les officiers du régiment eurent un instant l'idée d'obtempérer à cet ordre et, en attendant l'autorisation des Cantons, le régiment suspendit sa marche. Mais la Diète repoussa les propositions des émigrés. Elle répondit au comte d'Artois que d'abord les circonstances étaient telles qu'elle avait besoin de toutes ses forces pour se préserver elle-même, qu'ensuite la situation des autres régiments en France serait trop critique si celui de Châteaueux était convaincu de trahison. ¹

Bâle rappela immédiatement les officiers et soldats des compagnies qui lui appartenaient, sous peine de la privation de leur droit de bourgeoisie et de la confiscation de leurs biens ². Les autres Confédérés en firent de même pour l'ensemble du régiment.

Les régiments suisses rentrèrent ainsi un à un dans leur patrie. Les Coalisés cherchèrent à en recruter les divers éléments. La France vit là-dedans un acte d'hostilité. La Suisse répondit que la France, en renvoyant ces soldats, était la cause indirecte de cet état de choses.

La France fut plus injuste encore en rejetant sur la Suisse la responsabilité de l'enlèvement de Sémonville et Maret. L'un était ambassadeur de la République française à Constantinople, l'autre ministre plénipotentiaire à Naples. Ils traversaient la Valteline lorsqu'ils furent surpris par un corps autrichien et faits prisonniers (juillet 1793). La Suisse était bien innocente de cette violation de frontière et les reproches qui lui furent adressés n'avaient aucun fondement.

¹ *Recès VIII*, 187. — ² *Papiers de Barthélemy*, I, 281.

Tôt après la reconnaissance de Barthélemy, de nouvelles complications surgissent. La guerre contre l'Autriche avait repris de plus belle en 1796. Trois armées devaient attaquer à la fois l'Autriche : Jourdan au nord, Moreau au centre et Bonaparte en Italie. Les opérations de l'armée du nord n'intéressent pas le territoire suisse. Au centre, Moreau, d'abord victorieux, fut battu par l'archiduc Charles à Amberg et Würzburg (août et septembre). Les Suisses avaient envoyé un fort contingent pour border la frontière. Ils ne purent empêcher cependant que quelques milliers de Français ne pénétrassent sur le sol de la Confédération. Ils furent désarmés, on prit soin des malades et les fugitifs furent rapatriés. L'Autriche accusa les Suisses de partialité. Peu après, le territoire bâlois fut violé par les Autrichiens, ce qui donna lieu de la part de la France à des protestations analogues¹.

En Italie, Bonaparte s'avancait victorieusement : après les victoires de Millesimo et de Mondovi, il force le roi de Sardaigne à conclure la paix. Puis ses efforts se concentrent sur les Autrichiens ; c'est l'époque des victoires de Lodi, Castiglione, Arcole (nov. 1796) et Rivoli (janvier 1797). Les amis de la France applaudissaient à ces succès. Et pourtant Bonaparte inquiétait les Suisses par ses projets hostiles, les molestait par des vexations répétées. Les incidents de frontière se multipliaient. Des fugitifs autrichiens furent accueillis sur le territoire suisse ; les baillis avaient, disait-on, facilité leur passage. Bonaparte usa de représailles ; il menaça les bailliages ; ses canonnières parcoururent le lac de Lugano sans respecter les eaux suisses. C'était une violation de la neutralité ; mais le général victorieux ne s'embarrassait pas pour si peu. Sa haine contre les aristocraties suisses se manifeste

¹ Strickler. *Actensammlung*, p. 24.

en termes violents : « D'ailleurs si les baillis suisses continuent à se mal conduire, je ne leur accorderai plus de blé, et s'ils se permettent des voies de fait, je ferai brûler les villages qui se seront mal comportés. Les Suisses d'aujourd'hui ne sont plus les hommes du quatorzième siècle ; ils ne sont fiers que lorsqu'on les cajole trop, ils sont humbles et bas lorsqu'on leur fait sentir qu'on n'a pas besoin d'eux ; si nous ne les secourions pas du côté du Milanais, ils mourraient de faim. Nous avons donc le droit d'exiger qu'ils se conduisent avec égard. » ¹

En même temps, l'administration de la Lombardie, par décret du 13 février 1797, interdisait toute relation avec les bailliages tessinois. Il en résultait pour ceux-ci une situation intolérable. Pour régler ces différends, les Cantons envoyèrent à Lugano deux représentants, qui établirent, mais non sans peine, des postes armés pour empêcher le passage des déserteurs. ² Ils calmèrent aussi les esprits du parti révolutionnaire que la révolution lombarde avait excités. On dut arrêter des émissaires milanais qui cherchaient à amener un soulèvement à Lugano et dans d'autres parties des bailliages. Pour parer à l'éventualité d'une invasion de la part des exaltés piémontais on doubla le nombre des gardes, on prépara les armes et les munitions ; les deux canons que l'on possédait furent sortis du *palais* et placés sur la rive avec six canons appartenant à des particuliers.

Les représentants se rendirent ensuite à Milan où les généraux français leur donnèrent l'assurance de leur bon vouloir. Peu après, le blocus fut levé.

Il fallait aussi régulariser la situation particulière du petit village de Campione. C'était un fief impérial

¹ 10 février 1797. *Recès* VIII, 238. — ² *Ibid.* VIII, 240.

appartenant au cloître de St-Ambroise, à Milan; mais il était en même temps, sous la protection suisse, et, pour son contingent militaire, deux hommes en tout, il suivait la *bannière* des bailliages tessinois. Cet Etat en miniature eut aussi sa révolution; on y planta un arbre de la liberté et les Français lui apportèrent avec les maux de l'occupation une liberté de nom bien plus que de fait.

Bonaparte venait de forcer les Autrichiens à signer les préliminaires de Léoben. Il laissait faire les agités; il ne cachait nullement sa haine pour Berne. Il parlait d'attaquer cette ville avec 30,000 hommes. Il demandait la cession du Mendrisiotto à la Lombardie et une rectification de la frontière en sa faveur.

En juin 1797, une seconde série de représentants se rendit dans les bailliages. Bonaparte les reçut peu gracieusement. Il parla de conquérir le Valais pour y faire passer une route facile entre la France et l'Italie. La République cisalpine venait de naître (mai 1797). Le collège helvétique de Milan fut supprimé d'un trait de plume. Aussitôt fondée, la République cisalpine demanda la reconnaissance par les Cantons du nouvel état de choses. Les Cantons hésitèrent; il en résulta de nouvelles complications à la frontière. La Suisse eut encore à déplorer de nouvelles tentatives faites dans le but de révolutionner les bailliages.

Ainsi à mesure que l'Europe se pacifiait, les relations de la Suisse avec la France, loin de s'améliorer devenaient plus tendues. La Confédération se flattait de voir sa neutralité confirmée par le traité de Campo-Formio. Il n'en fut rien. C'est que la politique de la France avait changé; l'invasion de la Suisse venait d'être décidée à Paris.

Paul MAILLEFER.
